



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PPCMOI 2020-00128

Prenez avis que :

- La résolution numéro 20-08-225 autorisant la production de cannabis dans un bâtiment de type « serre » sur les lots vacant 4 422 929, 4 459 354 et 4 459 353 du cadastre du Québec, situés sur le chemin Dumoulin, en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Zone Af-209, adoptée par le Conseil municipal à une séance ordinaire tenue le 4 août 2020, est entrée en vigueur le 19 février 2021, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 25 février 2021.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 25 février 2021.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 25^e jour de février 2021

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique